



République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 20 juin 2019, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT COMMUNAL 2019 : VOTE D'UN CRÉDIT
BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DE CHF 95'000.- TTC EN LIEN AVEC L'OUVERTURE
DE 4 NOUVELLES CLASSES DANS 3 ÉCOLES PRIMAIRES DE CHÊNE-BOUGERIES LORS
DE LA PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE**

Vu l'information faite aux membres de la commission Petite enfance et Jeunesse lors de leur séance du 5 juin 2019,

Vu l'information faite aux membres de la commission des Finances lors de leur séance du 6 juin 2019,

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre d) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

- d'ouvrir au Conseil administratif, un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 95'000.- TTC en lien avec l'ouverture de 4 nouvelles classes dans 3 écoles primaires de Chêne-Bougeries lors de la rentrée scolaire 2019-2020 ;
- de comptabiliser ce montant dans le compte de résultat 2019 sur les comptes 2170.0100.31100.01, 2170.0300.31100.01 et 2170.0500.31100.01 ;
- de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 9 septembre 2019.

Chêne-Bougeries, le 28 juin 2019

Christian COLQUHOUN
Président du Conseil municipal